



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 3 août 2012

Arrivée des baleines au large de nos côtes

Bilan de la charte et perspectives pour cette année 2012

La charte pour une approche et une observation responsables des baleines à bosse, est née d'une initiative conjointe du SYPRAL (syndicat professionnel des activités de loisirs) et de l'association Globice. Une première version a été signée il y a maintenant 3 ans, le 22 juin 2009.

Cette charte présente des règles de bonne conduite visant à contenir le dérangement occasionné aux baleines, tout en assurant à chacun le plaisir d'assister au spectacle de la nature, dans un souci également de respect mutuel des usagers de la mer...

Elle a été signée par de nombreuses institutions, organismes, professionnels ou particuliers.

Cependant, malgré une adhésion croissante à la démarche, des comportements irrespectueux sont encore observés chaque année dans les modalités d'approche et d'observation de ces cétacés.

Au bout 3 années d'application, la DEAL et ses partenaires en ont dressé un bilan complété d'un focus sur les conséquences réglementaires induites par l'arrêté ministériel de protection des cétacés du 1^{er} juillet 2011 et sur le projet de labellisation des activités respectant cette charte.

Cette année encore, la distribution de nombreux dépliants et affiches aux institutions, collectivités, associations, entreprises du secteur milieu marin, clubs de plongée, loueurs de bateaux, de jet-skis, associations, particuliers... contribuera à sensibiliser les usagers de la mer au respect de cette charte.

La charte, les dépliants et affiches sont disponibles (dans différentes langues) auprès de la DEAL (Service Eau et Biodiversité - 12 allée de la Forêt - parc de la Providence à Saint-Denis) ou en téléchargement sur le site internet du portail des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.reunion.pref.gouv.fr/spip.php?article1421>

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr